



## Ordonnance de télécom CRTC 2014-280

Version PDF

Ottawa, le 28 mai 2014

### Norouestel Inc. – Approbation des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Norouestel Inc.	906	le 28 avril 2014	le 28 mai 2014
Norouestel Inc.	907	le 28 avril 2014	le 28 mai 2014
Norouestel Inc.	908	le 28 avril 2014	le 28 mai 2014
Norouestel Inc.	909	le 28 avril 2014	le 28 mai 2014

2. Aucune observation relativement aux demandes n'a été reçue.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général